



PROCÈS-VERBAL	Date : 24 septembre 2025	
Réunion du Conseil d'administration du CED	Bureau bruxellois du CED, Avenue de Cortenbergh 89, 1000 Bruxelles	
	Début : 9 h	Fin : 16 h
Président	Dr Freddie Sloth-Lisbjerg, Président du CED	
Participants	Voir la liste en annexe	
Représentantes du Bureau bruxellois	Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani, Ainhua Zamacona, Elif Dincher	

1. Accueil, quorum et excuses		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• Liste des participants	
Tous les membres du Conseil sont présents. Katalin Nagy et Romy Ermler sont présentes en ligne. Fintan Hourihan a présenté ses excuses. Le quorum est établi.		

2. Approbation de l'ordre du jour		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• CED-B-A-2025-03-E/D/F	
L'ordre du jour est approuvé.		

3. Notification du procès-verbal de la réunion du Conseil de mai		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• CED-B-M-2025-02-E/D/F	
Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil a été adopté par e-mail.		

4. Déclaration de conflit d'intérêts		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• Policy on conflict of interest (Politique du CED en matière de conflit d'intérêts) (CED-DOC-2019-001-E-FIN)	
Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée par les participants présents.		

5. Compte rendu du Président	Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Le Président informe les membres du Conseil des réunions auxquelles le CED a participé récemment : • La réunion du groupe de travail MDCG de la Commission européenne sur la surveillance du marché le 26 juin entre le CED et les prothésistes dentaires (Fédération européenne des patrons prothésistes dentaires (FEPPD)) afin de discuter de l'utilisation de systèmes d'assistance CFAO. Une lettre de suivi a été envoyée le 13 août à la Commission. La réponse reçue le 26 septembre a reconnu les préoccupations du CED et a résumé la discussion close entre les autorités du marché, qui n'a débouché sur aucune décision ni conclusion, tout en soulignant que les discussions sur ce dossier se poursuivent. • 50^e Assemblée annuelle de l'ADEE à Dublin (Irlande) du 20 au 22 août. Katalin Nagy et Freddie Sloth-Lisbjerg ont participé à l'événement. Une courte réunion aura lieu le 7 octobre entre les représentants de l'ADEE Denis Murphy et James Field, Freddie Sloth-Lisbjerg, Katalin Nagy et Clara Luciani, afin de poursuivre les discussions sur les pistes de collaboration future. Le Président informe également le Conseil qu'il avait reçu plusieurs invitations aux assemblées annuelles des associations dentaires nationales, qu'il a dû décliner en raison de conflits d'agenda. Il participera toutefois aux événements suivants : • Congrès panhellénique de chirurgie dentaire, du 2 au 5 octobre à Athènes. Le 3 octobre, il présidera une table ronde sur le fossé qui sépare les chirurgiens-dentistes et les prothésistes dentaires. • Les Journées allemandes du chirurgien-dentiste, en présentiel, du 31 octobre au 1^{er} novembre à Berlin. • L'assemblée générale de l'association dentaire française, du 25 au 29 novembre à Paris. • Visite annuelle de fin d'année aux bureaux du CED à Bruxelles le 12 décembre. Enfin, il souligne les points suivants : • Projet d'ouverture d'une nouvelle faculté d'odontologie au Danemark (Odense) : Le Président annonce au Conseil qu'il a été informé d'un projet du gouvernement danois visant à ouvrir une troisième école de médecine dentaire à Odense, en lien étroit avec l'université de médecine existante. Ce projet ne prévoit aucune formation clinique distincte pour les étudiants en chirurgie dentaire durant les trois premières années du cursus. La formation clinique des deux dernières années de formation initiale serait externalisée et négociée avec des cliniques dentaires privées et des chaînes dentaires commerciales. • Réunion entre la députée européenne danoise et vice-présidente de la commission SANTÉ Stine Bosse et l'association dentaire danoise/le CED le mercredi 12 novembre : cette réunion, qui se tiendra la veille de la réunion du Conseil à Bruxelles, sera consacrée à des thèmes prioritaires pour l'association dentaire danoise et le CED. Du côté du CED, les points essentiels porteront sur l'éducation, la formation clinique et le règlement relatif aux dispositifs médicaux (RDM)	
Conseil	• Le Conseil discute de la création de nouvelles écoles de médecine dentaire dans plusieurs pays et de la qualité discutable de la formation clinique proposée dans ces établissements. • Robin Foyle informe le Conseil de projets similaires en Irlande, qui visent à ouvrir de nouvelles écoles de médecine dentaire en externalisant la formation clinique. • Charlotte Heuzé évoque également le projet examiné par la Chambre nationale française des chirurgiens-dentistes et le gouvernement français en vue d'introduire une année supplémentaire de formation clinique à la fin de la formation initiale avant d'autoriser à exercer de manière autonome, pour tous les diplômés de France et de l'Union européenne. Elle souligne que cette mesure porterait atteinte aux principes de libre circulation et de reconnaissance automatique garantis dans la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (DQP). • Le Conseil convient de mettre prioritairement l'accent sur la formation clinique et le RDM lors de la réunion prévue avec la députée européenne danoise Stine Bosse.

AFFAIRES INTERNES DU CED	
6. Finances	Rapporteurs : Ioannis Tzoutzas, Ainhoa Zamacona
Documents de travail	• Rapport financier intermédiaire janvier-20 août 2025 (CED-DOC-2025-030-E) • Vérificateurs contractuels : • Engagement letter for financial year 2025/2026 (Lettre de mission pour l'exercice 2025/2026) (CED-DOC-2025-031-E) • Engagement letter for financial year 2025 (Lettre de mission pour l'exercice 2026) (CED-DOC-2025-032-E)
Ioannis Tzoutzas annonce les résultats financiers attendus sur la base du rapport intermédiaire couvrant les huit premiers mois de cette année. Nous attendons un résultat positif d'environ 23 000 €. Ce montant inclut la contribution financière de l'ERO pour le Manuel européen de pratique de l'art dentaire (7 500 €) et tient compte des paiements manquants de l'Albanie. Le CED attend toujours le paiement du deuxième versement de la cotisation de certains membres. Le Trésorier fait savoir qu'il a examiné la comptabilité des cinq derniers mois et qu'aucune irrégularité n'a été relevée. Le Conseil est informé de la décision concernant le lieu de l'Assemblée générale de novembre 2026. Ainhoa Zamacona présente les différentes options envisagées avant la prise de décision, en soulignant qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des lieux adaptés à l'AG du CED à Bruxelles, eu égard aux conditions contractuelles toujours plus strictes. Le Trésorier propose de confier à la société VGD la mission de vérificateur contractuel pour l'exercice 2025, pour un montant de 2 800 € HTVA.	
Conseil	• Robin Foyle suggère de changer éventuellement de vérificateur par la suite, à des fins de transparence ; le Conseil convient qu'il faudrait examiner cette possibilité. • Miguel Pavão souligne que le CED devrait chercher des moyens d'accroître l'excédent à l'avenir.
Décisions	• VGD est désignée en tant que vérificateur contractuel pour l'exercice 2025.

7. Élections du CED	Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Le Président rappelle au Conseil les élections prévues lors de l'Assemblée générale de novembre. L'appel à candidatures a été envoyé mi-août. Les candidatures doivent être transmises par e-mail au plus tard le 30 octobre 2025. Si le nombre de candidatures reçues à cette date est insuffisant, le délai sera prolongé jusqu'à l'Assemblée générale. Les élections visent à pourvoir les postes de Trésorier (actuellement Ioannis Tzoutzas) et de trois Administrateurs du Conseil (actuellement Charlotte Heuzé, Miguel Pavão et Katalin Nagy). Conformément à l'article 22.3 des statuts du CED, les élections auront lieu lors de l'Assemblée générale du 14 novembre 2025 et attribueront ces postes pour une durée de trois ans (jusqu'en novembre 2028).	
Conseil	• Le Conseil discute des élections à venir et des possibilités de se présenter à la réélection. • Les membres soulignent que le processus électoral devrait assurer une représentation équilibrée des divers défis et perspectives au sein de l'organisation. • Les membres soulignent également l'importance de l'engagement des Administrateurs et de leur participation active aux réunions. La contribution aux objectifs de l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil reposent sur la continuité et une grande implication de ses membres.

8. Accords adoptés par le Conseil	Rapporteurs : Freddie Sloth-Lisbjerg, Nikoleta Arnaudova
Document de travail	• NDA letter "Call for Action – Humanitarian Aid and Medical Neutrality in zones of war and armed conflict" (Lettre de l'association dentaire norvégienne « Appel à l'action » – Aide humanitaire et neutralité médicale dans les zones de guerre et de conflit armé ») (CED-DOC-2025-033-E)

Le Conseil reçoit des informations sur les points suivants :

- Le Président Freddie Sloth-Lisbjerg rouvre la discussion sur le parrainage, à la suite des premiers échanges lors de l'AG de mai. Il interroge le Conseil sur la manière de présenter la possibilité de parrainage aux membres du CED. Des entreprises telles que Haleon ou Dentsply Sirona peuvent être envisagées, puisqu'elles parrainent déjà d'autres organisations dentaires.
- Une discussion est lancée sur la nature de plus en plus scientifique des documents des groupes de travail (GT) du CED, tant au niveau des sujets abordés que des types de documents rédigés. Le Conseil a déjà convenu que tous les documents rédigés par le CED devaient démontrer un lien avec la législation européenne. Le Président consulte le Conseil sur l'élaboration de lignes directrices à ce sujet.
- Freddie Sloth-Lisbjerg et Katalin Nagy reviennent sur la suggestion émise lors de la réunion de mai, à savoir partager un court questionnaire avec tous les présidents ou membres des GT afin de recueillir des idées pour améliorer le fonctionnement des GT.
- Le Conseil a pris connaissance de la lettre de l'association dentaire norvégienne invitant le CED à adopter une position sur l'aide humanitaire et la neutralité médicale dans les zones de guerre et de conflit armé.
- Le Conseil est également informé que le CED a été contacté par Eddie Crouch (association dentaire britannique) et deux professeurs d'université au sujet de la demande visant à présenter au CED un projet financé par l'UE – le projet PRUDENT –, afin d'améliorer et de moderniser le financement des soins de santé buccodentaire en Europe. Une réunion préparatoire en ligne est prévue le 29 septembre entre le personnel du CED et les représentants du projet PRUDENT afin de discuter des possibilités de présentation du projet lors de l'AG du CED de novembre.

Conseil

- Miguel Pavão propose que le Conseil présente d'abord une proposition concrète de parrainage incluant des projets ou des événements spécifiques avant de rouvrir la discussion à l'Assemblée générale.
- Robin Foyle soulève la question de l'impact potentiel du parrainage sur les activités de lobbying et sur les risques de conflit d'intérêts.
- Anna Lella évoque la nécessité d'envisager un parrainage spécifique pour l'organisation d'un événement du CED.
- Charlotte Heuzé propose de contacter l'entreprise Procter & Gamble (P&G), propriétaire de la marque de brosses à dents Oral-B, afin d'examiner les possibilités de collaboration au niveau européen. Elle évoque l'idée d'une éventuelle collaboration croisée sur un événement lié au sucre.
- À titre d'exemple, Alfred Büttner partage avec le secrétariat du CED les lignes directrices en matière de parrainage que suit l'Ordre fédéral des médecins en Allemagne (BZÄK) afin de garantir les bonnes pratiques et la transparence.
- Discute de la nature et des objectifs des documents d'orientation du CED, entre autres la question de savoir si les futurs documents doivent suivre le même niveau de travail académique que les documents rédigés récemment. L'on s'interroge sur la pertinence de rédiger des documents scientifiques dans le cadre des activités d'orientation politique et de plaidoyer du CED.
- Les chargés de mission du CED rappellent la nécessité de s'interroger sur la finalité et la portée de chaque document du CED avant d'en entamer la rédaction, afin de déterminer si celui-ci servira effectivement le travail du CED. Ils soulignent également la nécessité de déterminer le format et le type de document, selon qu'il s'agit d'un texte académique scientifique ou d'un document d'orientation politique.
- Alfred Büttner souligne l'importance des documents d'orientation pour promouvoir des messages politiques.
- Ioannis Tzoutzas met en avant la nécessité d'adopter une approche proactive afin de proposer de nouvelles thématiques intéressantes plutôt que de simplement réagir à une législation européenne donnée.
- Robin Foyle se déclare favorable à un court questionnaire sur le fonctionnement des GT.
- Freddie Sloth-Lisbjerg propose de demander tous les deux ans à l'ensemble des membres des GT de confirmer qu'ils souhaitent rester membre du groupe de travail concerné.
- Robin Foyle se déclare favorable à la rédaction d'une position du CED sur la neutralité médicale et souligne que les établissements et les travailleurs médicaux sont de plus en plus souvent pris pour cible dans les zones de conflit, en violation de la Convention de Genève sur la neutralité médicale.

	• Marek Szewczyński informe le Conseil que le Comité permanent des médecins européens (CPME) a adopté une déclaration similaire, publiée sous forme de communiqué de presse en juillet 2025. • Freddie Sloth-Lisbjerg établit un lien entre cette lettre et les évolutions récentes concernant la l'implication prévue de chirurgiens-dentistes dans le service médical de l'OTAN.
Décisions	• Le Conseil décide de créer un groupe de projet chargé d'élaborer une proposition précise sur le type de parrainage et sur les entreprises à envisager. • Dès qu'une proposition concrète de parrainage sera présentée, le CED examinera les effets potentiels d'un parrainage privé sur le respect des règles de neutralité et d'absence de conflit d'intérêts de la Commission et des institutions. • Le Conseil convient que le principal objectif des documents du CED est d'orienter et d'influencer les politiques. • La nécessité de se concentrer sur les documents d'orientation plutôt que sur les documents scientifiques pourra être débattue lors d'une prochaine réunion rassemblant tous les présidents des GT. • Le Conseil approuve la rédaction d'un document général ou d'une déclaration du CED condamnant les violences à l'encontre de l'aide médicale et du personnel soignant, en appelant au respect de la neutralité médicale et en soulignant l'implication de chirurgiens-dentistes dans les services médicaux militaires. Ce document sera soumis au Conseil pour approbation, puis à l'AG de novembre pour adoption.
9. Communications	
Rapporteuses : Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani, Elif Dincher	
Document de travail	• Lettre d'information II 2025 du CED
	• Il est rappelé au Conseil que la marque EU Dental, enregistrée auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (BOIP) depuis 2005, arrivera à expiration le 20 décembre 2025. La marque sera renouvelée pour une période de 10 ans, pour un montant de 450 €. • Le Conseil a examiné la deuxième édition provisoire de la lettre d'information du CED. Les membres ont donné des avis positifs sur cette nouvelle édition, qui reprend la structure de la première tout en incluant de nouvelles informations. Le Conseil souligne combien il est essentiel que les membres contribuent de façon suivie. Il est suggéré de préparer une édition de fin d'année, en décembre, qui mettrait en avant les moments clés de 2025. L'importance d'encourager les membres à envoyer des informations actualisées et des articles est également rappelée.
Décisions	• Le Conseil convient de procéder au renouvellement de la marque EU Dental pour une période supplémentaire de 10 ans. • Il est également convenu de rappeler aux membres, lors de l'AG de novembre, qu'ils sont chaleureusement invités à contribuer à la lettre d'information. Un délai de 15 jours sera accordé pour la réception des contributions.
10. Manuel de pratique de l'art dentaire de l'UE	
Rapporteurs : Freddie Sloth-Lisbjerg, Clara Luciani	
	• La chargée de mission Clara Luciani fait rapidement le point sur l'avancement du Manuel de pratique de l'art dentaire. Tous les nouveaux chapitres nationaux des associations membres de l'ERO ont été entièrement rédigés et envoyés pour commentaires. Sur les 26 chapitres rédigés, 16 sont terminés et prêts à être publiés.
Conseil	• Anna Lella informe le Conseil que les associations dentaires nationales concernées de l'ERO ont été contactées lors de l'assemblée plénière de septembre et invitées à assurer le suivi des demandes de retour sur les chapitres nationaux.
11. Discussion réservée au Conseil d'administration	
Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg	
La discussion réservée au Conseil d'administration a lieu.	

12. GT Éducation et qualifications professionnelles		Rapporteure : Katalin Nagy
Document de travail	Commission letter on the recognition of periodontology (Lettre de la Commission sur la reconnaissance de la parodontologie) (CED-DOC-2025-035-E)	
La rapporteure et le président du GT informent le Conseil de ce qui suit :		
Rapport de mise en œuvre de la directive relative aux qualifications professionnelles		
Le Conseil est informé d'importants retards dans la publication du rapport de mise en œuvre de la directive relative aux qualifications professionnelles (DQP) par la Commission européenne. Cette publication pourrait avoir une incidence sur d'autres décisions et projets en attente, dont les possibilités de modification de la directive et d'autres propositions. Le GT continuera à suivre activement ce dossier.		
Qualité des effectifs en dentisterie et normes applicables aux diplômes des chirurgiens-dentistes formés à l'étranger		
Le Conseil est informé que la dernière réunion du GT s'est tenue le 1^{er} septembre. Le GT a discuté de la qualité des effectifs en dentisterie et des normes applicables aux diplômes en chirurgie dentaire délivrés à l'étranger, à la suite des préoccupations exprimées par l'association dentaire néerlandaise. Hans de Vries a présenté la situation aux Pays-Bas, en évoquant l'absence de formation professionnelle continue obligatoire, la qualité des diplômes étrangers et la nécessité de renforcer l'accompagnement des chirurgiens-dentistes formés à l'étranger. Le GT a discuté de trois grandes pistes d'action : - introduire une mention relative à la langue dans la DQP concernant la formation professionnelle continue obligatoire ; - inclure des modules supplémentaires de formation clinique et d'évaluation linguistique en tant qu'exigences à remplir obligatoirement par les chirurgiens-dentistes formés à l'étranger qui souhaitent s'enregistrer auprès de l'autorité nationale compétente ; - renforcer la formulation concernant l'expérience clinique dans le cadre de la DQP (y compris dans la réponse à la consultation du CED de septembre 2024).		
Le Conseil a toutefois été informé que les décisions relatives au perfectionnement professionnel continu (PPC) et à l'inclusion d'une année de formation clinique obligatoire relèvent des compétences exclusives de chaque État membre. Cette année clinique obligatoire ne peut donc s'appliquer aux chirurgiens-dentistes qui arrivent après avoir été diplômés dans d'autres États membres de l'UE. Lors de sa dernière réunion, le GT a convenu d'élaborer un document d'orientation ou de politique visant à renforcer les exigences en matière de formation clinique et de PPC. Le Conseil est informé que les discussions sur le contenu et la portée de ce document sont toujours en cours. Le président a également évoqué la possibilité de demander une rencontre avec un représentant de la Commission européenne afin de discuter de ces questions.		
Le Conseil est invité à donner des orientations concernant la rédaction d'un document sur le PPC et la formation clinique.		
Parodontologie		
Le président soumet au Conseil un projet de lettre visant à s'enquérir du processus de reconnaissance de la parodontologie dans la liste des spécialités dentaires prévue par la directive relative aux qualifications professionnelles (DQP). Cette lettre sera adressée à l'équipe de la Commission européenne chargée des questions liées à la DQP. Elle vise à obtenir des précisions sur la procédure exacte à suivre pour introduire une demande d'inclusion de la parodontologie dans la directive.		
Conseil	- Marek Szewczyński rappelle au Conseil que les exigences relatives aux évaluations linguistiques pour les chirurgiens-dentistes formés à l'étranger relèvent de la responsabilité individuelle des États membres et sont conditionnées à des principes de proportionnalité. - Il souligne également que les décisions concernant le fonctionnement du PPC et l'introduction éventuelle d'une année clinique supplémentaire relèvent de la seule compétence des États membres et ne peuvent être imposées au niveau de l'Union européenne. Il suggère qu'une voie juridique envisageable pourrait être d'imposer un perfectionnement professionnel continu aux	

	chirurgiens-dentistes toutes les x années, dans le cadre des Codes de bonnes pratiques nationaux et de l'évaluation de l'aptitude d'un chirurgien-dentiste à exercer sa profession dans le pays concerné. • Alfred Büttner propose de demander une réunion avec le chef d'unité de la Commission européenne responsable de la DQP afin de discuter des questions relatives à la FPC, à la formation clinique et à la parodontologie. • Freddie Sloth-Lisbjerg suggère d'intégrer les positions officielles du CED sur le PPC obligatoire et la formation clinique dans un document d'orientation du CED, si un consensus est trouvé entre les membres du CED. • Il souligne toutefois que la mise en place de cours de soutien destinés aux chirurgiens-dentistes formés à l'étranger doit rester de la responsabilité des associations dentaires nationales. • Les discussions portent ensuite sur la proposition d'instaurer une année de formation professionnelle obligatoire après l'obtention du diplôme, ainsi que sur la situation actuelle concernant la formation clinique et pratique dans la formation initiale. • La membre du Conseil Katalin Nagy pointe également les discussions en cours avec l'ADEE concernant l'élaboration d'un projet d'harmonisation du programme d'études et du diplôme de bachelier afin de moderniser et d'harmoniser les études d'hygiéniste dentaire.
Décisions	• Le Conseil approuve la lettre relative au processus de reconnaissance de la parodontologie. La lettre sera adressée au chef d'unité Professional Qualifications and Skills for Competitiveness (« Qualifications professionnelles et compétences pour la compétitivité ») (EMPL.B.5). • Le GT EQP rédigera un document d'orientation afin de préciser la position du CED sur les exigences en matière de formation clinique et de perfectionnement professionnel continu. Ce document sera présenté au Conseil pour discussion. • L'unité de la Commission européenne « Qualifications professionnelles et compétences pour la compétitivité » sera contactée afin de demander une réunion et de discuter des questions soulevées.

13. GT Santé en ligne		Rapporteurs : Romy Ermler, Charlotte Heuzé, Peter Kukolik
L'Office polonais d'enregistrement des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits biocides a mis en place un nouveau groupe de projet sur la cybersécurité et les dispositifs médicaux afin de rédiger un rapport destiné au MDCG d'ici décembre, en accord avec la révision du règlement relatif aux dispositifs médicaux (RDM). Le CED a rejoint ce groupe en tant qu'observateur, mais les membres ont relevé un calendrier défini à la hâte, un champ d'application peu clair (tout particulièrement en ce qui concerne l'intelligence artificielle) et une charge administrative importante, tout en soulignant l'intérêt de pouvoir accéder aux parties prenantes et aux processus législatifs.		
Conseil	• Le Conseil discute de la participation au groupe de projet, en soulignant qu'elle exige un investissement considérable en temps et en ressources, alors que les avantages stratégiques pour le CED sont limités. Le Conseil note également que les rapports du groupe de projet seront partagés à terme au niveau de la Commission européenne, ce qui donne au CED la garantie d'accéder aux résultats.	
Décisions	• Le Conseil convient que le CED ne participera plus activement au groupe de projet, mais continuera à suivre les résultats pertinents en consultant les rapports officiels.	

14. GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux		Rapporteur : Robin Foyle
Document de travail	• CED Input to MDCG Guidance document on in-house use (Contribution du CED au document d'orientation du MDCG concernant l'utilisation de dispositifs médicaux internes) (CED-DOC-2025-036-E)	
Appel à contributions de la Commission européenne concernant le règlement relatif aux dispositifs médicaux (RDM) Le Conseil est informé que le projet de réponse à l'appel à contributions de la Commission européenne concernant le règlement relatif aux dispositifs médicaux (RDM), projet également transmis aux membres du Conseil, a été discuté lors de la dernière		

réunion du groupe de travail Matériaux dentaires et dispositifs médicaux (GT MDDM). Il est en outre mentionné que le GT a convenu que le texte pouvait être transmis au Conseil pour approbation finale. Les principales préoccupations soulevées concernent le maintien sur le marché des dispositifs dont la sécurité a été prouvée, l'évitement de recertifications inutiles, la réduction des charges administratives pour les chirurgiens-dentistes et la clarification de la définition donnée à « établissement de santé ».

CFAO

Le Conseil est informé que, le 26 juin 2025, le CED a participé à une réunion en ligne sur les systèmes CFAO organisée par la Commission européenne, en raison de son rôle de secrétariat du GT MDCG sur la surveillance du marché. Le CED et l'organisation représentative des prothésistes dentaires (FEPPD) y ont présenté leurs positions respectives sur le sujet.

Le suivi mené auprès des présidents des GT Surveillance du marché en août n'a donné lieu à aucune réponse à ce jour et les étapes suivantes sont en attente.

Document d'orientation du MDCG sur l'exemption applicable aux établissements de santé

Il est signalé que l'une des références clés de ce document d'orientation du MDCG concerne la définition d'un établissement de santé et que la nouvelle version inclut désormais des exemples de tels établissements de santé. Le CED a proposé d'ajouter une formulation englobant d'autres cabinets de soins de santé. Cette proposition a été transmise aux contacts concernés et les prochaines étapes doivent encore être communiquées.

Questions soulevées par l'ANDI au sujet de la classification des piliers (implants dentaires) et des éponges hémostatiques (à base de collagène/gélatine) en vertu du RDM

Le Conseil est informé que l'ANDI a soulevé, plus tôt cette année, des préoccupations concernant la classification des piliers d'implants dentaires en catégorie IIB et des éponges hémostatiques à base de collagène ou de gélatine en catégorie III, en vertu du règlement relatif aux dispositifs médicaux (RDM). Les obligations imposées aux professionnels de la santé d'enregistrer et de conserver les numéros d'identification unique des dispositifs (UDI) sont jugées lourdes et l'ANDI s'interroge sur la possibilité d'appliquer une évaluation des risques différente. Un court questionnaire a été envoyé aux membres du CED ; 11 réponses ont été reçues à ce jour.

Au cours de la discussion, certains membres ont remarqué que la traçabilité des implants (catégorie IIb) se justifie par leur présence à long terme, tandis que l'application d'obligations similaires aux éponges résorbables (catégorie III) pourrait être disproportionnée. Globalement, les préoccupations exprimées portent sur l'éventualité que les classifications actuelles du RDM ne reflètent pas le risque clinique réel.

Signalement des effets indésirables

Le Conseil est informé que le GT MDDM a examiné et approuvé la version finale de l'enquête sur le signalement des effets indésirables, qui a ensuite été transmise au Dr Lars Björkman (Dental Biomaterials Adverse Reaction Unit).

Décisions	- Le Conseil approuve la réponse à soumettre pour l'appel à contributions concernant le RDM. - Les discussions se poursuivront au sein du groupe de travail une fois que les membres auront envoyé des réponses supplémentaires au questionnaire de l'ANDI.
-----------	--

15. GT Santé buccodentaire		Rapporteur : Miguel Pavão
Documents de travail	CED White Paper on Ageing and Oral Health (Livre blanc du CED sur le vieillissement et la santé buccodentaire) (CED-DOC-2025-037-E) - CED Action Proposal form on Obstructive Sleep Apnea, OSA (WG OH) (Formulaire de proposition d'action du CED sur le syndrome d'apnée obstructive du sommeil, SAOS (GT Santé buccodentaire)) (CED-DOC-2025-038-E) - Draft survey on prevention and the phase-out and availability of alternative dental fillings (Projet d'enquête sur la prévention et la suppression progressive de l'amalgame dentaire ainsi que la disponibilité de matériaux d'obturation dentaire de substitution) (CED-DOC-2025-039-E)	
Le chargé de liaison du Conseil Miguel Pavão fait le point pour le Conseil sur les activités suivantes du GT :		
Plan de l'UE pour la santé cardiovasculaire		

Le Conseil est informé que le GT Santé buccodentaire a préparé et soumis, le 15 septembre, la réponse du CED à l'appel à contributions de la Commission européenne concernant l'adoption d'un plan européen pour la santé cardiovasculaire. Ce plan devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2025. L'appel à contributions a recueilli plus de 600 réponses.

Outre sa contribution écrite, le CED a également transmis à la Commission la résolution sur le sucre adoptée récemment.

Prévention et accessibilité des soins de santé buccodentaires

Lors de sa dernière réunion le 30 juin, le GT a discuté de la rédaction d'un nouveau document d'orientation consacré à la prévention. Ce document aura pour objectif de mettre à jour plusieurs documents obsolètes ainsi que d'adopter une nouvelle position sur la prévention (accessibilité/disponibilité des soins buccodentaires).

Le GT a également débattu des objectifs et du public cible de ce document. Des échanges supplémentaires sont nécessaires pour définir la direction, le contenu et les objectifs.

Le GT a convenu d'entamer la rédaction du document dans le cadre de l'axe de travail fusionné.

Le Conseil est invité à formuler des commentaires et des orientations sur ce futur document consacré à la prévention.

Amalgame

Le Conseil est informé de la préparation d'une nouvelle version actualisée et abrégée du projet d'enquête sur l'amalgame. Il est rappelé au Conseil que le premier projet a été présenté lors de la réunion du Conseil de novembre l'année précédente, mais que sa diffusion a été reportée en raison du trop grand nombre de documents à examiner et d'une certaine réticence à rouvrir le débat sur l'amalgame.

La version actuelle a été retravaillée et raccourcie. Elle a également été rédigée dans le but de recueillir des données solides destinées à être intégrées dans le document sur la prévention, en soulignant les conséquences de l'interdiction de l'amalgame sur l'accessibilité des traitements et la couverture publique actuelle des matériaux d'obturation de substitution dans les pays européens.

Le Conseil est invité à formuler des commentaires et des orientations sur ce nouveau projet d'enquête, ainsi qu'à indiquer s'il convient de donner le feu vert à la publication de l'enquête en vue de collecter des données.

Sucre

À titre informatif, le CED a été en contact avec le Comité permanent des médecins européens (CPME) afin de s'informer sur ses activités actuelles et passées relatives au sucre, à l'alimentation saine et à la nutrition. Le GT explore les possibilités de collaboration future sur ce sujet.

Tabac

Le CED prépare une réponse à l'appel à commentaires de la Commission européenne concernant la révision de la directive sur la taxation du tabac. Cette réponse sera ensuite soumise au Conseil pour commentaires et approbation. La date limite de soumission des réponses est fixée au 29 octobre.

Cette initiative fait suite à l'annonce de la révision de la législation européenne sur le tabac, communiquée le 16 juillet 2025 par la Commission européenne.

La Commission a également annoncé la création d'une ressource propre de l'Union européenne alimentée par les droits d'accise sur le tabac perçus dans les États membres (15 % des taux minimaux d'accise sur tous les produits du tabac et substituts dans chaque pays seront ainsi versés au budget de l'UE).

Vieillessement

Le document final consacré au vieillissement et à la santé buccodentaire a été présenté au Conseil lors de la dernière réunion du Conseil. Le GT a convenu de présenter ce document sous la forme d'un livre blanc. Le nombre de références scientifiques a été réduit afin de présenter un document d'orientation plutôt qu'un article de recherche scientifique.

Le Conseil est invité à convenir de recommander l'adoption du livre blanc du CED sur le vieillissement et la santé buccodentaire.

Syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS)

Le Conseil est informé des discussions menées au sein du GT Santé buccodentaire sur un nouveau thème de travail, à savoir le syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS). Le formulaire de proposition d'action pour la rédaction d'un nouveau document d'orientation sur le SAOS a été présenté au Conseil.

Le GT doit encore préciser la portée du sujet, entre autres la possibilité d'étendre la réflexion à la médecine dentaire du sommeil en général et à un plus large éventail de troubles du sommeil.

Conseil	- Le Conseil discute de l'enquête sur l'amalgame et en approuve la publication, à condition de modifier le titre et de supprimer le terme « amalgame » dans le titre même. - Le Conseil examine le projet et le formulaire de proposition d'action sur le syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS). - Le Conseil convient de demander au GT de supprimer les mentions relatives au diagnostic et à la prise en charge du SAOS. Freddie Sloth-Lisbjerg souligne que les médecins sont les professionnels de la santé responsables de la prise en charge du SAOS et qu'ils redirigent les patients vers des chirurgiens-dentistes pour des traitements spécifiques.
Décisions	- Le Conseil accepte de recommander l'adoption du Livre blanc du CED sur le vieillissement et la santé buccodentaire lors de l'AG de novembre. - Le Conseil approuve l'enquête sur l'amalgame et convient de la lancer, sous réserve de la modification du titre et de la suppression du terme « amalgame » dans le titre. - Le GT doit rediscuter en interne du thème du syndrome d'apnée obstructive du sommeil et modifier le formulaire de proposition d'action avant de le soumettre de nouveau au Conseil pour approbation. Le GT est expressément invité à reconsidérer le rôle du chirurgien-dentiste en lien avec le SAOS et à recentrer le document sur le rôle « de soutien » du chirurgien-dentiste dans ce contexte.

16. GT Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets		Rapporteur : Ioannis Tzoutzas
Document de travail	Draft recommendation on mouthguards (Projet de recommandation relative aux protège-dents) (CED-DOC-2025-040-E)	
Recommandation relative aux protège-dents sur mesure		
Les membres du Conseil sont informés du projet de recommandation concernant les protège-dents sur mesure destinés aux sportifs amateurs et professionnels afin de réduire au mieux les traumatismes dentaires. L'importance cruciale des protège-dents sur mesure pour prévenir les blessures immédiates et les dommages orofaciaux à long terme est soulignée. Les membres du Conseil sont ensuite invités à indiquer s'ils approuvent la soumission du document au vote lors de l'Assemblée générale de novembre.		
Document relatif à la politique de vaccination		
Il est indiqué que le document consacré aux politiques de vaccination des chirurgiens-dentistes et d'autres professionnels de la santé buccodentaire, fondé sur les réponses à l'enquête du CED de 2023, a été publié dans <i>Expert Review of Vaccines</i>, une revue scientifique à comité de lecture indexée dans MEDLINE qui propose des analyses d'experts sur le développement, l'application et l'efficacité clinique des vaccins.		
Décisions	Les membres du Conseil conviennent de recommander l'adoption du document lors de l'Assemblée générale de novembre.	

17. GPC Marché intérieur		Rapporteure : Anna Lella
Document de travail	Document d'information : Letter from Hellenic Dental Association on membership to the BTF IM (Lettre de l'association dentaire grecque concernant l'adhésion au GPC MI) (CED-DOC-2025-041-E)	
Centres dentaires commerciaux		
Des mises à jour sont fournies concernant l'enquête sur les centres dentaires commerciaux menée conjointement par le CED et l'ERO. Il est indiqué que les réponses reçues viennent non seulement d'États membres de l'UE, mais aussi de pays non membres de l'UE grâce à la coopération avec l'ERO. Thomas Wolf, membre du groupe de projet, a déjà entamé la préparation d'un premier article scientifique fondé sur les données d'enquêtes précédentes menées par le CED. Le premier article, intitulé <i>Corporate Dentistry in the European Union: A Cross-National Survey of Legal Frameworks and Market Dynamics</i>, repose sur des données de l'enquête du CED de 2022. L'objectif est de soumettre l'article à une revue scientifique internationale à comité de lecture (potentiellement l'<i>International Dental Journal</i>). Les travaux de rédaction d'un article utilisant les données de 2025,		

ainsi que d'un autre article comparant les données de 2022 et de 2025, débiteront prochainement. Ces publications visent à rendre publics les résultats et analyses de l'enquête, en mettant l'accent sur la thématique des centres dentaires commerciaux ainsi que sur les travaux de l'organisation destinés aux milieux académiques et à des publics plus larges.

Demande d'adhésion de l'association dentaire grecque au GPC MI

Les membres du Conseil sont informés de la demande d'adhésion de l'association dentaire grecque au GPC MI. Deux membres sont proposés : Vasileios Stathopoulos et Sofia Papadima (juriste de l'association dentaire grecque).

Conseil	Étant donné que le GPC Marché intérieur a actuellement besoin de renfort en matière d'expertise juridique et que Mme Papadima possède des connaissances étendues en droit et réglementations de l'Union européenne, sa participation est jugée utile pour le groupe de projet. Il est également noté que l'un des experts juridiques a quitté le GPC l'an dernier en raison de son départ à la retraite.
Décisions	La candidature de Mme Sofia Papadima, en qualité de conseillère juridique, est approuvée pour le GPC.

18. Divers

Dates et lieux des prochaines réunions

- 13 novembre 2025, Bruxelles
- 13 mars 2026, Bruxelles
- 21 mai 2026, Chypre
- Septembre 2026 (date à confirmer avant la réunion de la FDI à Prague)
- 26 novembre 2026, Bruxelles
- Mars 2027 (date à confirmer)
- 20 mai 2027, Lituanie

LE PRÉSIDENT _____

LE BUREAU BRUXELLOIS _____